

COMMUNE DE LUCENAY L'EVEQUE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 15 mars 2017

Séance ordinaire, sur convocation en date du 10 mars 2017

Membres présents : 08/11

Marc PERILLAT, Martine PERRETTE, Bernard BAUDRIER, Ludovic CHEVALIER, Françoise DURIAU,, Sylvain CHAMFROY, Henri BRULARD, Charles de GANAY.

Membres absents : 03/11

Magali GARNON qui a donné pouvoir à Martine PERRETTE
Christophe THIBAUT et Bernard GAUDRY qui n'ont pas donné de pouvoir.

Le maire ouvre la séance à 20h00.

Marie Christine CHARLOT secrétaire de mairie, est à la table du Conseil.
Secrétaire de séance: Ludovic CHEVALIER.

Chaque conseiller ayant reçu le PV de compte rendu du conseil en date du 17/01/17 et vu qu'aucune modification n'étant à y apporter, **le PV est adopté à l'unanimité.**

Visite de M. Frédéric BROCHOT, Conseiller Départemental :

qui nous apporte quelques renseignements concernant le devenir du bâtiment de la Gendarmerie au lotissement « Ligeron ».

L'OPAC propriétaire du bâtiment ne souhaite pas réhabiliter cette construction et demande donc à la commune si elle n'a pas un projet en vue. Pour l'instant, aucun projet, n'avait été envisagé concernant ce bâtiment.

Plusieurs pistes seraient peut-être à étudier (locatifs, locations seniors...) en partenariat public/privé ou autre.

La question de cession du bâtiment a été abordé et nous devrions avoir une réponse sous peu. Le maire en profite pour rappeler que la commune, à l'époque, **avait réservé deux terrains du lotissement pour sa construction et contribué à hauteur de 10% du coût du bâtiment** de cette brigade de gendarmerie.

Réflexion en cours donc en attendant la proposition de l'OPAC.

Approbation comptes administratif et de gestion :

Le compte administratif et le compte de gestion 2016 ont été approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats :

L'excédent de 74479,70 € du budget 2016 a été reporté sur le budget 2017 et affecté comme suit :
section investissement - 3733,93€ / section fonctionnement + 78213,93€ soit 74479,70€

Préparation du budget :

Afin de préparer le budget, il y a lieu de prévoir certaines dépenses ou recettes:

* la réparation du chauffage de la mairie (fuite sur réseau) qui sera effectuée durant la première semaine des vacances de Pâques (prévoir enveloppe de 5000€)

* enveloppe de 35000€ pour les bâtiments (réfection toiture du presbytère) et 25000€ pour la voirie dont 14000€ concerne le chemin de Glux. Un courrier a été adressé à l'Evêché pour une demande de participation financière aux travaux.

* **une délibération** est prise pour demander l'aide du Conseil Départemental sur ces travaux de réfection de toiture.

* concernant l'accessibilité de la mairie, prévoir les travaux concernant la création d'une porte fenêtre dans la salle du conseil (devis de Fabien BROCHOT pour 2448€ + la porte & visiophone)

* **délibération** du conseil pour missionner M. Patrick WOODCOCK afin qu'il réalise l'étude d'un permis de construire pour la vieille église de Morey. (Pour la poursuite des travaux et l'obtention des subventions)

* prévoir au budget une somme de 5000€ pour les travaux 2017 de mise en sécurité des parements de la façade nord de la nef.

Délibération pour accord de la vente de la coupe de bois du CCAS pour la somme de 12052,94€.

Prise en charge des dépenses investissement avant vote du budget :

Délibération : pour faciliter et faire face aux dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017, le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

Centre de gestion :

Délibération pour participation à la convention cadre avec le centre de gestion pour les missions facultatives et contrat risques statutaires Prévoyance

Parc Naturel régional du Morvan :

Le comité syndical du PNRM a opté pour une participation identique des communes au fonctionnement du contrat territorial « Arroux » (outil de gestion et protection de la ressource en eau) dont les actions sont portées par le Parc.

Accord du conseil pour adhérer au Contrat Territorial « Arroux » et pour participer au financement de ces actions à hauteur de 0,61€ par habitant et par an à compter de 2017

Rémunération Agent recenseur :

Rémunération de l'agent recenseur concernant son travail de recensement durant un mois complet. Rémunération fixée à 1400€ brut (participation de l'État de 822€).

Prolifération des chats :

Afin de lutter contre la prolifération des chats, un programme de stérilisation va être mis en place à Lucenay.

Un arrêté va être pris et communiqué à la population dès que les dates seront fixées.

Questions diverses :

- Point sur les panneaux de circulation à acheter
- Prévoir acheter débroussailleuse professionnelle entre 1000 et 1500€

L'ordre de cette séance ordinaire étant épuisé, la séance est levée à 23h55.